

## Le Juge Cahn rend son jugement en faveur d'Alinghi pour un America's Cup Match en 2009

Le Juge Cahn de la Cour Suprême de New York a rendu son jugement hier en faveur de la Société Nautique de Genève (SNG) représentant Alinghi, Defender de l'America's Cup. Le Deed of Gift Match demandé par le Golden Gate Yacht Club (GGYC) sera donc disputé en 2009.

“Nous sommes ravis que le Juge Cahn ait pris cette décision. Il reconnaît ainsi que l'action engagée par le GGYC pour porter l'America's Cup devant les tribunaux et priver la SNG du délai de 10 mois mandaté par le Deed of Gift était déloyale”, a déclaré Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG.

“Ce délai de 10 mois devrait débiter lorsque sera rendue la décision finale relative à la bienséance du défi du GGYC et prendre en compte le critère ‘hémisphère nord’ indiqué dans le Deed of Gift. Autrement dit, le Match ne peut pas avoir lieu avant mai 2009”.

“Plusieurs problèmes ne sont néanmoins toujours pas résolus, notamment la question du certificat du GGYC qui est imprécis et contradictoire. Puisque le GGYC refuse de nous transmettre les informations requises par le Deed of Gift, nous sommes contraints de poursuivre la procédure judiciaire entamée par le GGYC”.